



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

PREMIÈRE ANNÉE

1907

Organisation et personnel.

Par les dispositions de l'article XXXVII du Règlement de service annexé à la Convention radiotélégraphique internationale de Berlin du 3 Novembre 1906, le Bureau international des Administrations télégraphiques a été chargé, sous réserve du consentement du Gouvernement de la Confédération suisse et de l'approbation de l'Union télégraphique, des attributions du Bureau international prévu par l'article 13 de la dite Convention. Le Conseil fédéral suisse, par sa décision du 8 Décembre 1906, ayant donné son consentement, le Bureau International s'est empressé, par sa circulaire du 1^{er} Janvier 1907, de demander aux Administrations de l'Union télégraphique de donner, à leur tour, leur approbation à ce que le Bureau international soit chargé des nouvelles attributions, que la Conférence de Berlin a bien voulu lui confier. Cette approbation nous est parvenue, pendant le cours de l'année, de la part de toutes les Administrations de l'Union. En attendant, nous conformant au vœu exprimé par la Conférence de Berlin et avec l'approbation du Conseil fédéral suisse, nous avons immédiatement organisé le nouveau service. Un secrétaire, Mr. Franz Schwill, Inspecteur des télégraphes près de la Direction des télégraphes à Francfort s/M, et un commis, Mr. Henri Egli, aide à la chancellerie de la Direction des télégraphes suisses à Berne, ont été nommés par le Conseil fédéral comme futurs fonctionnaires de la section radiotélégraphique du Bureau pour entrer en fonction dès que la marche des affaires le demanderait. Cependant les travaux auxquels ont donné lieu les nouvelles attributions du Bureau international n'ayant pas, jusqu'à la fin de l'année 1907, justifié l'appel de ces fonctionnaires, le personnel actuel du Bureau international a dû être chargé de ces travaux pendant toute la durée de l'année 1907.

Etats signataires de la Convention de Berlin.

Les Etats qui ont signé la Convention radiotélégraphique internationale du 3 Novembre 1906 sont les suivants: l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Argentine, l'Autriche, la Hongrie, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Mexique, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Suède, la Turquie et l'Uruguay.

En outre, l'Administration de la Nouvelle-Zélande nous a fait connaître par lettre du 27 Novembre 1907, qu'elle a décidé d'adhérer à la Convention, mais non à l'Engagement additionnel portant la même date que la Convention. Quant à la participation aux frais communs du Bureau International, la Nouvelle-Zélande demande à être inscrite dans la 4^e classe. L'adhésion de la Nouvelle-Zélande porte le nombre des Etats signataires de la Convention à 28.

Travaux du Bureau.

Le nombre des pièces de la **Correspondance** échangée par le Bureau est de 205. Dans ce total les Circulaires et Notifications ne comptent chacune que pour une unité.

Les **Circulaires** sont au nombre de 4. Par une de ces circulaires nous avons prié les Administrations, en vue de la nomenclature des stations radiotélégraphiques à dresser par nous, de nous faire parvenir, selon les dispositions de l'article XXXVIII du Règlement de service annexé à la Convention radiotélégraphique, un tableau établi d'après le modèle joint à ce Règlement et contenant les indications énumérées dans ce tableau pour les stations radiotélégraphiques visées à l'article IV du même Règlement. Dans une autre circulaire nous avons prié les Administrations de nous faire parvenir deux exemplaires des lois, ordonnances et règlements de leurs pays relatifs au service de la télégraphie sans fil.

Les **Notifications** (imprimées) sont également au nombre de 4. Elles contiennent les renseignements qui nous sont parvenus d'un certain nombre d'Administrations concernant leurs stations radiotélégraphiques. Il est bien entendu que ces renseignements seront reproduits aussitôt que possible dans la Nomenclature des stations radiotélégraphiques.

Le **Journal Télégraphique**, revue mensuelle du Bureau international, qui a terminé, avec l'année 1907, la 39^e année de son existence (XXXI^e volume) sert aussi d'organe officiel pour le service radiotélégraphique et est aussi distribué gratuitement aux Offices ayant signé la Convention radiotélégraphique sans faire partie de l'Union télégraphique.

Plusieurs articles se rapportant à la télégraphie sans fil y ont été publiés en 1907 dont nous ne mentionnons que les principaux: Conférence internationale concernant la télégraphie sans fil; Convention de Berlin et Règlement de service y annexé; Règlementation de la radiotélégraphie dans la République Argentine, en Belgique, en Danemark, en Grande-Bretagne et en Roumanie; arrangements entre les Pays-Bas et diverses Compagnies privées concernant l'installation et l'utilisation des stations radiotélégraphiques. En outre, des notes et nouvelles relatives à la radiotélégraphie ont paru à peu près dans chaque numéro du Journal télégraphique.

Des **Documents de la Conférence de Berlin, 1906**, publiés par le Département des Postes de l'Empire d'Allemagne, l'Administration allemande a cédé au Bureau international . 200 exemplaires

dont il a été employé pour le service du Bureau	
et la distribution gratuite	10 exemplaires
La vente en 1907 a absorbé	6 »
ensemble	<u>16 »</u>
Il reste donc au 31 Décembre 1907 un stock disponible de	184 exemplaires
Le prix de vente de ces Documents est de fr. 5 par exemplaire, les frais de port non compris.	

Convention radiotélégraphique internationale de Berlin; Engagement additionnel; Protocole final et Règlement de service y annexé. De ce document, publié également par les soins de l'Administration allemande et dont le prix est de 50 centimes par exemplaire, frais de port non compris, cette Administration a cédé au Bureau international 500 exemplaires

La répartition gratuite et le service du Bureau ont absorbé	227 exemplaires
et la vente aux Administrations et particuliers s'est élevée à	66 »
ensemble	<u>293 »</u>
Il reste donc au 31 Décembre 1907 un stock disponible de	207 exemplaires

Comptabilité.

La comptabilité afférente à l'année 1907 ressort des tableaux annexés au présent rapport donnant le mouvement des recettes et des dépenses du premier exercice de l'existence du service radiotélégraphique et, en regard, le budget prévu pour 1908.

Les dépenses pour 1907 se sont élevées à	Fr. 4052,98
et les recettes ont atteint le chiffre de	» 34,85
d'où il résulte une différence à la charge des Administrations de	Fr. 4018,13

D'après l'article XXXVII du Règlement de service radiotélégraphique de Berlin les dépenses du Bureau international font l'objet d'un décompte spécial et il est fait application à leur sujet des dispositions du Règlement télégraphique international. A cet effet chaque Gouvernement contractant doit faire connaître au Bureau international la classe dans laquelle il désire être inscrit.

Cette déclaration ne nous étant parvenue que d'une seule Administration, le décompte en question n'est pas possible pour l'exercice de 1907. Par conséquent la somme totale des dépenses effectives à la charge des Administrations de fr. 4018,13, avancée par la Caisse d'Etat fédérale, est à reporter à l'année 1908 au courant de laquelle nous espérons être fixés sur le classement de tous les Etats contractants.

La répartition des frais communs du Bureau international aura donc lieu pour la première fois à la fin de l'exercice prochain et comprendra les années 1907 et 1908.

BERNE, le 15 Février 1908.

LE DIRECTEUR:

E. FREY.

Vu et approuvé,

Le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer:

ZEMP.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

COMPTE
DE L'EXERCICE 1907

ET

BUDGET
POUR L'ANNÉE 1908



Compte de 1907				Receffes				Budget de 1908			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				I. Vente d'imprimés.							
				1. Journal	200	—					
				2. Nomenclature	3 000	—					
				3. Notifications et Circulaires . .	100	—					
				4. Imprévu	—	—					
								3 300	—		
21	35	21	35	II. Vente de documents des Conférences.							
					100	—		100	—		
13	50	13	50	III. Imprévu							
					—	—		—	—		
				IV. Solde actif de l'année dernière.							
					—	—		—	—		
		34	85					3 400	—		
				V. Parts contributives des Etats.							
4 018	13			1. Service ordinaire	29 795	—					
				2. Frais spéciaux des Conférences	—	—					
		4 018	13					29 795	—		
		4 052	98					33 195	—		

Compte de 1907				Dépenses				Budget de 1908			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				I. Personnel.							
2 000	—			1. Traitements	10 300	—					
				2. Assurances	1 545	—					
				3. Aides de bureau	1 000	—					
								12 845	—		
285	65	285	65	II. Frais de voyages							
					1 000	—		1 000	—		
				III. Loyers							
					1 000	—		1 000	—		
				IV. Matériel de bureau.							
				1. Livres, cartes, journaux, etc. .	500	—					
				2. Mobilier	1 500	—					
								2 000	—		
				V. Frais généraux de bureau.							
				1. Fournitures de bureau	500	—					
				2. Eclairage, chauffage, eau, etc.	200	—					
				3. Affranchissements, expéditions	300	—					
				4. Service	100	—					
								1 100	—		
				VI. Imprimés.							
				1. Journal	2 000	—					
				2. Nomenclature	10 000	—					
				3. Notifications et Circulaires . .	1 500	—					
				4. Imprévu	1 000	—					
								14 500	—		
993	75	993	75	VII. Documents des Conférences .							
					—	—		—	—		
				VIII. Imprévu							
					500	—		500	—		
				IX. Divers. (Solde reporté à l'exer-							
				cice suivant)	250	—		250	—		
		4 052	98					33 195	—		